

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 17 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 18 avril 2007 portant nomination à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : SJSP0830982A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5323-4 et R. 5131-3 ;  
Vu l'arrêté du 18 avril 2007 portant nomination à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre titulaire, à titre consultatif, en qualité de personnalité scientifique exerçant dans l'industrie des produits cosmétiques ou la représentant :  
Mme Dux (Anne) en remplacement de M. Frelon (Jean-Hughes).

#### Article 2

Le directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé – protection sociale – solidarités.  
Fait à Paris, le 17 septembre 2008.

*La ministre de la santé,  
de la jeunesse, des sports  
et de la vie associative,*  
R. BACHELOT-NARQUIN